

## INFORMATIONS RENTREE 2020

Veuillez lire attentivement le document avant de remplir la fiche d'inscription

**CLOTURE DES INSCRIPTIONS : Lundi 17 JUIN 2019 à minuit** (cachet de la poste faisant foi).

Le dossier complet doit être envoyé à l'adresse suivante :

INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS

Square Albéniz - 64250 CAMBO-LES-BAINS

**Tout dossier incomplet sera refusé**

### Calendrier des épreuves de sélection à l'entrée en formation conduisant au diplôme d'aide-soignant

#### ADMISSIBILITE

Epreuve écrite **02 Septembre 2019 à 14h**

Affichage des résultats d'admissibilité : 10 septembre 2019 à 14 h

**TITULAIRES BACS ASSP et SAPAT** : Validation de l'étude des dossiers : **26 aout 2019.**

#### ADMISSION

Epreuve orale **entre le 10 septembre et le 04 octobre 2019**

Affichage des résultats d'admission : **05 novembre 2019**

Pour l'année 2019, la rentrée est fixée au **03 janvier 2020.**

## I - INFORMATIONS GENERALES

Formation régie par l'Arrêté du 22/10/ 2005 modifié relatif aux études conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-soignant.

La formation a une durée de 10 mois à temps plein (35 H/semaine) de janvier à décembre avec alternance de périodes de cours théoriques et de périodes de stages dans les divers établissements de soins de la région. La formation comprend 41 semaines dont :

17 semaines d'enseignement théorique soit 595 h et 24 semaines de stages (6 stages de 4 semaines soit 840h).

#### La capacité d'accueil : 32 places dont 28 disponibles en 2020

- **Liste 1 : 21 places**, suite à l'épreuve d'admission (4 reports en cours).

- **Liste 2 : 5 places**: réservées aux titulaires des baccalauréats professionnels **ASSP** et **SAPAT**

- **Liste 3 : 2 places**, réservées aux personnes sous contrat de travail

Les contingences propres à l'Institut ne nous permettent pas de proposer des formations modulaires et passerelles.

## II- INFORMATIONS SPECIFIQUES

⇒ **Coût de la formation** : 4 970 €. Un devis précis sera remis sur demande.

⇒ **Frais d'inscription** : -55 € En cas de désistement, la totalité de ces frais **reste acquise à l'institut.**  
-30€ à régler le jour de la rentrée à titre de frais d'entrée en formation.

⇒ **Possibilités de financement** :

L'institut a un agrément préfectoral pour recevoir les stagiaires financés par leurs employeurs (plan de formation, CIF) ainsi qu'un agrément de la Région Aquitaine.

**Pour les salariés** : contacter assez tôt l'organisme financeur de votre employeur (**délais de 3 à 6 mois**).

**Pour les demandeurs d'emplois** (indemnisés ou non) **et les élèves en poursuite de formation initiale**, le coût de la formation est pris en charge par le Conseil Régional Aquitaine.

- ⇒ **Handicap** : Au titre de l'égalité des droits et des chances, l'Institut s'engage à mettre en œuvre, dans la mesure de ses possibilités, les aménagements d'épreuves. Le candidat devra fournir, lors du dépôt du présent dossier, l'avis médical complété par un médecin désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) précisant les conditions particulières de déroulement des épreuves.
- ⇒ **Logement** : Pas d'internat. Mise à la disposition d'une liste non exhaustive de propriétaires de logements ou de chambres à louer. (Sans garantie contractuelle de la part de l'Institut de formation).

### **III- CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION**

#### **Conditions d'âge :**

- être âgé de 17 ans au moins à la date de leur entrée en formation, aucune dispense d'âge n'est accordée et il n'est pas prévu d'âge limite supérieur.

#### **Trois possibilités d'inscription pour 2020 :**

- **Liste 1** : liste de droit commun.

- **Liste 2** : liste relevant de l'arrêté du 21 mai 2014 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié, concernant les **personnes titulaires du baccalauréat professionnel «Accompagnement, Soins, Services à la Personne»** et aux **personnes titulaires du baccalauréat professionnel «Services Aux Personnes et Aux Territoires»**.

- **Liste 3** : liste réservée aux **personnes sous contrat de travail (CDD ou CDI) avec un établissement de santé ou une structure de soins** (article 13bis de l'arrêté du 28 Septembre 2011)

Les candidats justifiant d'un contrat de travail quel qu'il soit, exerçant dans le secteur public ou privé dans une structure sanitaire ou médico-sociale peuvent se présenter aux épreuves de sélection prévues aux articles 5 à 10 de l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié, sur une liste séparée. Dans la limite de la capacité d'accueil, le directeur de l'institut fixe le nombre de places réservées à ces candidats sur cette deuxième liste (2 pour l'IFAS de CAMBO)

\* **ATTENTION !** : Les titulaires des baccalauréats SAPAT et ASSP ou les candidats titulaires d'un **contrat de travail doivent obligatoirement faire un choix** : l'inscription aux épreuves de sélection ne peut se faire que sur **une seule liste**. Tout candidat envoyant plusieurs fiches d'inscription ne sera pas inscrit, son dossier sera rejeté.

*Pour les dossiers d'inscription à renvoyer à l'IFAS :*

**Liste 1** : feuillets 4 et 7 recto/verso

**Liste 2** : feuillets 5 et 8 recto

**Liste 3** : feuillets 6 et 9 recto/verso

## **1) Déroulement des épreuves pour les candidats liste 1 (droit commun) et liste 3 (contrat de travail)**

### **Epreuve écrite d'admissibilité**

Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'épreuve écrite d'admissibilité.

#### **Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité**

- les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV ou enregistré à ce niveau au Répertoire National de Certification Professionnelle, délivré dans le système de formation initiale ou continue français.
- les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V, délivré dans le système de formation initiale ou continue français.
- les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu.

*Le diplôme doit être traduit en français par un traducteur agréé. La démarche est à effectuer au Centre Français sur la Reconnaissance Académique et Professionnelle des Diplômes chargé d'établir les attestations de reconnaissance de niveau d'études. Dépôt des demandes sur le site : <http://www.ciep.fr/enic-naricrf/constitution.php>, service payant, délai plus ou moins long.*

- les étudiants ayant suivi une 1ère année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et n'ayant pas été admis en 2ème année.

#### **L'épreuve d'admissibilité d'une durée de 2 heures et notée sur 20 points se décompose en 2 parties**

- a) A partir d'un texte de culture générale d'une page maximum et portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social, le candidat doit :
- \* dégager les idées principales du texte ;
  - \* commenter les aspects essentiels du sujet traité sur la base de 2 questions au maximum.

**Cette partie est notée sur 12 points** et a pour objet d'évaluer les capacités de compréhension et d'expression écrite du candidat.

- b) Une série de dix questions à réponse courte :
- \* cinq questions portant sur des notions élémentaires de biologie humaine ;
  - \* trois questions portant sur les quatre opérations numériques de base ;
  - \* deux questions d'exercices mathématiques de conversion.

Cette partie a pour objet de tester les connaissances du candidat dans le domaine de la biologie humaine ainsi que ses aptitudes numériques. Elle est notée sur 8 points.

**Les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 sont déclarés admissibles.**

**L'affichage des résultats se fera à l'IFAS le 10 septembre 2019 à 14 h et sera envoyé par courrier. Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.**

**L'épreuve orale d'admission, notée sur 20 points (Article 9)**, se divise en deux parties et consiste en un entretien de vingt minutes maximum avec deux membres du jury, précédée de dix minutes de préparation.

- a) Présentation d'un exposé à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social et réponse à des questions. Cette partie, notée sur 15 points, vise à tester les capacités d'argumentation et d'expression orale du candidat ainsi que ses aptitudes à suivre la formation ;
- b) Discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'aide-soignant. Cette partie, notée sur 5 points est destinée à évaluer la motivation du candidat.

Présentation obligatoire d'une **carte d'identité valide et de la convocation le jour de l'épreuve d'admission.**

**Une note inférieure à 10/20 à cette épreuve est éliminatoire.**

A l'issue de l'épreuve orale d'admission, le jury établit la liste de classement pour les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 ; Il est établi une liste principale et une liste complémentaire validées par la directrice de l'IFAS. (**Liste 1, Liste 3**)

**2) Déroulement des épreuves pour les candidats titulaires du baccalauréat professionnel « Accompagnement, Soins, Services à la Personne » A.S.S.P et les candidats titulaires du baccalauréat professionnel « Services Aux Personnes et Aux Territoires » S.A.P.AT. (article 19.4 et 19.5 de l'arrêté du 21 mai 2014). (Liste 2)**

Les candidats sont sélectionnés en 2 phases :

**a) sur la base de l'étude d'un dossier, à partir d'une grille d'analyse. Ce dernier comprend :**

- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation ;
- la copie du dossier scolaire avec copie des bulletins de la classe de 1ère, de terminale et les appréciations de stage pour les titulaires des Baccalauréats ASSP ou SAPAT ;
- la copie du certificat de scolarité pour les élèves de terminale ASSP ou SAPAT avec les bulletins de la classe de 1ère et au moins du 1er semestre de la classe de terminale et les appréciations de stage ;
- le diplôme du baccalauréat pour bénéficier de la dispense de formation ;
- le certificat de scolarité pour les candidats de terminale, l'admission est alors subordonnée à l'obtention du baccalauréat professionnel.

**Les candidats dont le dossier n'a pas été retenu seront informés par courrier.**

**b) un entretien :**

Les candidats retenus seront convoqués à un entretien visant à évaluer leur motivation sur la base de ce dossier. La composition du jury de cet entretien de 20 minutes est identique à celle prévue à l'article 9 de l'arrêté du 22/10/2005 modifié.

Le candidat présente son parcours puis le jury engage un échange avec le candidat sur la base de son dossier (stage, expériences professionnelles, ...) afin d'évaluer l'intérêt du candidat pour la profession et sa motivation.

**A l'issue des entretiens le jury établit la liste de classement pour les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20. Il est établi une liste principale et une liste complémentaire validées par la directrice de l'IFAS. (Liste 2)**

## **IV CONVOCATION AUX EPREUVES**

Une convocation aux épreuves est adressée à chaque candidat, à l'adresse indiquée sur la fiche d'inscription 15 Jours au minimum avant la date des épreuves. .

**Après le dépôt du dossier d'inscription, toute modification de situation doit nous être signalée par courrier, le plus tôt possible : réussite d'examen, changement d'adresse ou de téléphone...**

## **V LA LISTE DE CLASSEMENT**

A l'issue de l'épreuve orale d'admission et au vu de la note obtenue à cette épreuve, le jury établit la liste de classement. Chaque liste comprend une liste principale et une liste complémentaire.

- **LISTE 1** : réservée aux candidats de droit commun
- **LISTE 2** : réservée aux candidats titulaires d'un baccalauréat professionnel ASSP /SAPAT qui ont choisi le parcours avec dispense de modules
- **LISTE 3** : réservée aux candidats titulaires d'un contrat de travail.

## VI NOTIFICATION DES RESULTATS

La Directrice de l'Institut informe par courrier l'ensemble des candidats des résultats obtenus aux épreuves de sélection au concours.

Les résultats des épreuves de sélection sont affichés au siège de l'Institut de formation, ils sont consultables à toute heure.

**Si, dans les dix jours suivant l'affichage, un candidat classé sur la liste principale ou sur la liste complémentaire n'a pas confirmé par ECRIT son souhait d'entrer en formation, il est présumé avoir renoncé à son admission ou à son classement sur la liste complémentaire et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur cette dernière liste.**

**IMPORTANT ! Pensez à faire suivre votre courrier entre mai et septembre 2019 si vous n'êtes pas présent(e) à l'adresse indiquée sur la fiche d'inscription.**

Les résultats des épreuves de sélection ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elles ont été organisées. Toutefois, une dérogation ou un report peut être accordé selon les modalités fixées par la réglementation.

## VII TRES IMPORTANT : CONDITIONS MEDICALES

L'admission définitive en formation est subordonnée à la production **le premier jour de la rentrée** :

- **d'un certificat médical** émanant d'un médecin agréé par l'ARS, attestant que le candidat "**présente les aptitudes physiques et psychologiques nécessaires à l'exercice de la profession d'aide soignant**".
- **de la fiche de vaccination** conforme aux exigences de la réglementation en vigueur que le médecin généraliste devra signer (le document l'accompagnant précise les vaccinations obligatoires et recommandées).

**Attention ! Le protocole de vaccination contre l'hépatite B nécessite un délai de 6 mois entre la première et la dernière injection.**

**Il est donc impératif d'entamer les démarches pour l'ensemble des vaccinations dès aujourd'hui si vous n'êtes pas déjà immunisés.**

La vaccination est obligatoire. S'il y a une contre-indication à la vaccination, le candidat est exclu de la profession donc de la formation.

**Ne pas joindre de documents médicaux au dossier d'inscription aux épreuves de sélection.  
Ces documents vous seront demandés UNIQUEMENT pour la rentrée scolaire si vous êtes admis en IFAS.**

## VIII - ASSURANCES

Les élèves aides-soignants ne peuvent pas être assujettis au régime de sécurité sociale « étudiant ». Ils doivent fournir à la rentrée un justificatif prouvant qu'ils bénéficient du régime de Sécurité Sociale, au titre d'ayant droit ou à titre personnel.

L'élève doit par ailleurs contracter une assurance de « Responsabilité Civile professionnelle » pour la durée de la formation.

## MODALITES D'ENVOI DE VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION (Liste 1, liste 2 et liste 3)

Vous devez joindre à votre dossier d'inscription **une carte postale ordinaire (à acheter en papeterie, point presse, tabac...), timbrée au tarif normal (sans enveloppe).**

Cette carte postale servira d'accusé de réception de votre dossier d'inscription.

Elle vous sera retournée dès réception et enregistrement de **votre dossier complet**, avec la date de réception et le tampon de l'IFAS.

### Comment pré-remplir la carte postale ?

Sur cette carte postale, vous écrirez, selon le modèle ci-dessous :

- dans la zone du destinataire : **vos nom et adresse** ;
- dans la zone correspondance : **"Accusé de réception" et "Dossier reçu le"**.

▼ Zone de correspondance ▼	▼ Zone du destinataire ▼
<p>ACCUSE DE RECEPTION</p> <p>DOSSIER RECU LE :</p>	<p>TIMBRE</p> <p>VOS NOM ET PRENOM</p> <p>VOTRE ADRESSE</p>

**NOM ET PRENOM** du candidat : .....

Date réception du dossier (à remplir par l'IFAS) .....

**RECAPITULATIF CONSTITUTION DOSSIER D'INSCRIPTION IFAS de Cambo  
LISTE 1 (DROIT COMMUN)**

	<b>Fiche d'inscription</b> avec photo que vous devez <b>COLLER</b> . (feuillet n°7);									
	<b>Photocopie de la carte d'identité recto/verso, en cours de validité</b>									
	<p><b>Photocopie du diplôme</b> Les personnes possédant les diplômes suivants <b>sont dispensés de l'écrit</b> :</p> <table border="1"> <tr> <td></td> <td>un diplôme niveau IV (BAC, BTN, BT, BACPRO, Brevet de Maîtrise, ESEU, DAEU)</td> </tr> <tr> <td>ou</td> <td>d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V (BEPSS, BEPA service aux personnes, CAP, CFPA ...)</td> </tr> <tr> <td>ou</td> <td>Attestation de suivi d'une 1<sup>ère</sup> année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et non admis en 2<sup>ème</sup> année.</td> </tr> <tr> <td>ou</td> <td>un titre ou un diplôme étranger permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu.</td> </tr> </table> <p><b>Il est indispensable de nous faire parvenir une photocopie du diplôme ou du titre ouvrant droit à cette dispense et vos résultats dès l'obtention</b> de celui-ci. Attention : Le jour de la rentrée l'original du diplôme sera demandé.</p>		un diplôme niveau IV (BAC, BTN, BT, BACPRO, Brevet de Maîtrise, ESEU, DAEU)	ou	d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V (BEPSS, BEPA service aux personnes, CAP, CFPA ...)	ou	Attestation de suivi d'une 1 <sup>ère</sup> année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et non admis en 2 <sup>ème</sup> année.	ou	un titre ou un diplôme étranger permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu.	
	un diplôme niveau IV (BAC, BTN, BT, BACPRO, Brevet de Maîtrise, ESEU, DAEU)									
ou	d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V (BEPSS, BEPA service aux personnes, CAP, CFPA ...)									
ou	Attestation de suivi d'une 1 <sup>ère</sup> année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et non admis en 2 <sup>ème</sup> année.									
ou	un titre ou un diplôme étranger permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu.									
	Photocopie du certificat de participation à la journée défense : JDC (ex JAPD) ou attestation d'exemption. <b>Uniquement pour les candidats âgés de moins de 25 ans.</b> (ou photocopie de l'attestation de recensement pour les moins de 18 ans si la journée de défense n'a pas été faite).									
	5 enveloppes autocollantes format <b>220X110</b> , <b>libellées à l'adresse du candidat</b> 1 enveloppe format <b>230 x 163</b> affranchie à + de 100 gr libellée à l'adresse du candidat.									
	6 Timbres pour lettre de – de 20g									
	1carte postale ordinaire (à acheter) pré-remplie (cf feuille 3) qui sert d'accusé de réception									
	<b>1 chèque bancaire</b> ou postal représentant les <b>droits d'inscription de 55 €</b> <u>à l'ordre de l'A.I.E.C.</u> Cette somme est <b>définitivement acquise</b> à l'institut et ne pourra faire l'objet d'aucune demande de remboursement.									
	<b>Récapitulatif de l'inscription au concours à compléter, à cocher d'une croix dans chaque case du tableau à gauche, daté et signé.</b>									

• **Ne pas cocher la partie grisée réservée à l'IFAS**

Date :

Dossier accepté

Dossier refusé

Date :

Signature du directeur :

signature du (de la) candidat(e)

**Après le dépôt du dossier d'inscription, toute modification de situation doit nous être signalée par courrier, le plus tôt possible : réussite d'examen, changement d'adresse...**

**NOM ET PRENOM** du candidat : .....

Date de réception du dossier (à remplir par l'IFAS) : .....

**RECAPITULATIF CONSTITUTION DOSSIER D'INSCRIPTION IFAS de Cambo  
LISTE 2 : BAC ASSP et SAPAT**

	Fiche d'inscription avec photo que vous devez COLLER. (feuillet n°8).	
	Photocopie de la carte d'identité recto/verso, en cours de validité.	
	Une lettre de motivation.	
	Un curriculum vitae.	
	La copie du dossier scolaire avec copie des bulletins de la classe de 1ère, de terminale et les appréciations de stage pour les titulaires des Baccalauréats ASSP ou SAPAT.	
	La copie du dossier scolaire ou la copie du certificat de scolarité pour les élèves de terminale ASSP ou SAPAT avec les bulletins de la classe de 1ère et au moins du 1er semestre de la classe de terminale et les appréciations de stage.	
	Photocopie du baccalauréat ou un certificat de scolarité pour les candidats en classe de terminale.	
	Photocopie du certificat de participation à la journée défense : JDC (ex JAPD) ou attestation d'exemption. <b>Uniquement pour les candidats âgés de moins de 25 ans.</b> (ou photocopie de l'attestation de recensement pour les moins de 18 ans si la journée de défense n'a pas été faite)	
	6 enveloppes autocollantes format <b>220X110</b> , <u>libellées à l'adresse du candidat</u> . 1 enveloppe format <b>230 x 163</b> affranchie à + de 100 gr libellée à l'adresse du candidat.	
	6 Timbres pour lettre de – de 20g .	
	1carte postale ordinaire (à acheter) pré-remplie (cf feuille 3) qui sert d'accusé de réception	
	<b>1 chèque bancaire</b> ou postal représentant les <b>droits d'inscription de 55 €</b> à l'ordre de <u>l'A.I.E.C.</u> Cette somme est <b>définitivement acquise</b> à l'institut et ne pourra faire l'objet d'une quelconque demande de remboursement.	
	<b>Ce récapitulatif de l'inscription au concours complété, coché d'une croix dans chaque case du tableau à gauche, daté et signé.</b>	

• **Ne pas cocher la partie grisée réservée à l'IFAS**

Date :

Dossier accepté

Dossier refusé

Date :

Signature du directeur :

signature du (de la) candidat (e)

Après le dépôt du dossier d'inscription, toute modification de situation doit nous être signalée par courrier, le plus tôt possible : réussite d'examen, changement d'adresse...

**Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération**

feuillet n°5 recto/ (à renvoyer)



**NOM ET PRENOM** du candidat : .....

Date réception du dossier (à remplir par l'IFAS) .....

**RECAPITULATIF CONSTITUTION DOSSIER D'INSCRIPTION IFAS de Cambo  
LISTE 3 (CONTRAT DE TRAVAIL)**

	<b>Fiche d'inscription</b> avec photo que vous devez <b>COLLER</b> . (feuillet n°9);									
	<b>Photocopie de la carte d'identité recto/verso, en cours de validité</b>									
	<p><b>Photocopie du diplôme</b> Les personnes possédant les diplômes suivants <b>sont dispensés de l'écrit</b> :</p> <table border="1"> <tr> <td></td> <td>un diplôme niveau IV (BAC, BTN, BT, BACPRO, Brevet de Maîtrise, ESEU, DAEU)</td> </tr> <tr> <td>ou</td> <td>d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V (BEPSS, BEPA service aux personnes, CAP, CFPA ...)</td> </tr> <tr> <td>ou</td> <td>Attestation de suivi d'une 1<sup>ère</sup> année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et non admis en 2<sup>ème</sup> année.</td> </tr> <tr> <td>ou</td> <td>un titre ou un diplôme étranger permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu.</td> </tr> </table> <p><b>Il est indispensable de nous faire parvenir une photocopie du diplôme ou du titre ouvrant droit à cette dispense et vos résultats dès l'obtention</b> de celui-ci. Attention : Le jour de la rentrée l'original du diplôme sera demandé.</p>		un diplôme niveau IV (BAC, BTN, BT, BACPRO, Brevet de Maîtrise, ESEU, DAEU)	ou	d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V (BEPSS, BEPA service aux personnes, CAP, CFPA ...)	ou	Attestation de suivi d'une 1 <sup>ère</sup> année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et non admis en 2 <sup>ème</sup> année.	ou	un titre ou un diplôme étranger permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu.	
	un diplôme niveau IV (BAC, BTN, BT, BACPRO, Brevet de Maîtrise, ESEU, DAEU)									
ou	d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V (BEPSS, BEPA service aux personnes, CAP, CFPA ...)									
ou	Attestation de suivi d'une 1 <sup>ère</sup> année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et non admis en 2 <sup>ème</sup> année.									
ou	un titre ou un diplôme étranger permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu.									
	Photocopie du certificat de participation à la journée défense : JDC (ex JAPD) ou attestation d'exemption. <b>Uniquement pour les candidats âgés de moins de 25 ans.</b> (ou photocopie de l'attestation de recensement pour les moins de 18 ans si la journée de défense n'a pas été faite).									
	5 enveloppes autocollantes format <b>220X110</b> , <b>libellées à l'adresse du candidat</b> 1 enveloppe format <b>230 x 163</b> affranchie à + de 100 gr libellée à l'adresse du candidat.									
	6 Timbres pour lettre de – de 20g									
	1carte postale ordinaire (à acheter) pré-remplie (cf feuille 3) qui sert d'accusé de réception									
	<b>1 chèque bancaire</b> ou postal représentant les <b>droits d'inscription de 55 € à l'ordre de l'A.I.E.C.</b> Cette somme est <b>définitivement acquise</b> à l'institut et ne pourra faire l'objet d'aucune demande de remboursement.									
	<b>Récapitulatif de l'inscription au concours à compléter, à cocher d'une croix dans chaque case du tableau à gauche, daté et signé.</b>									

**• Ne pas cocher la partie grisée réservée à l'IFAS**

Date :

Dossier accepté

Dossier refusé

Date :

Signature du directeur :

signature du (de la) candidat(e)

**Après le dépôt du dossier d'inscription, toute modification de situation doit nous être signalée par courrier, le plus tôt possible : réussite d'examen, changement d'adresse...**



## FICHE INSCRIPTION 2020

Le dossier complet doit être envoyé :

**avant le lundi 17 JUIN 2019 à minuit**  
**le tampon de la poste faisant foi.**

**LISTE 1**  
**PARCOURS**  
**INITIAL DE DROIT**  
**COMMUN**

*\*écrire très lisiblement, merci.*

NOM de jeune fille: \_\_\_\_\_

NOM d'époux (se): \_\_\_\_\_

Prénom (s) : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Nationalité: \_\_\_\_\_ Situation familiale : \_\_\_\_\_ Nombre d'enfants : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tel. Fixe : \_\_\_\_\_ Tel Portable : \_\_\_\_\_

e mail : \_\_\_\_\_

N° de sécurité sociale : \_\_\_\_\_

Date d'obtention du permis de conduire: \_\_\_\_\_

Epreuve d'admissibilité : \_\_\_\_\_

Niveau d'études (précisez) :

### Epreuve d'admission :

Titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV ou enregistré à ce niveau au Répertoire National de Certification Professionnelle, délivré dans le système de formation initiale ou continue français.

BAC Série : \_\_\_\_\_ Autres niveaux - précisez : \_\_\_\_\_

Titre ou diplôme étranger permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu.

Titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V, délivré dans le système de formation initiale ou continue français. Diplôme - précisez : \_\_\_\_\_

Je suis titulaire du baccalauréat professionnel «Accompagnement, Soins Services à la Personne» A.S.S.P ou du baccalauréat professionnel « Services Aux Personnes et Aux Territoires » S.A.P.A.T.

Je choisis de m'inscrire en formation COMPLETE après réussite à ces épreuves.

**Dans le cas où je ne validerais pas l'un des modules ou l'un des stages dont j'aurais pu être dispensé(e), je ne pourrai plus faire valoir la dispense correspondante.**

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus.

à : ..... Le : .....signature : ....

**EXPERIENCES PROFESSIONNELLES** (Stages, emplois : les 3 derniers)

début	Dates	fin	Emploi occupé et en cours	Entreprise - ville

**PROJET PROFESSIONNEL**

Veuillez décrire votre projet professionnel - 6 lignes maximum .....

.....

.....

.....

.....

.....

**A remplir obligatoirement**

Vous êtes salarié(e)		Vous êtes demandeur d'emploi	
Nom de l'entreprise :		Date fin d'emploi :	
Nature contrat : cdi, cdd, intérim... :		N° Identifiant :	
Date de début :		Date de fin:	Agence
		Indemnisé	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
<b>ATTENTION</b> : Pour les salariés souhaitant bénéficier d'un congé individuel de formation et compte tenu des délais relatifs à ce dispositif, les démarches doivent être effectuées le plus tôt possible de manière à obtenir un accord de prise en charge avant le début de la formation. <b>Ne pas attendre les résultats du concours, il serait trop tard !</b>			

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur la fiche d'inscription.

Date :

Signature :

**Cas particulier : ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e), Nom..... Prénom..... Atteste sur l'honneur

Je suis titulaire du diplôme d'auxiliaire de puériculture ou, du diplôme d'ambulancier ou du certificat de capacité d'ambulancier, ou du diplôme d'auxiliaire de vie sociale, ou de la mention complémentaire d'aide à domicile, ou du diplôme d'état d'aide médico- psychologique, ou du titre professionnel d'assistante de vie aux familles . Je renonce volontairement à faire valoir ce titre ou diplôme, je renonce en conséquence aux modalités de sélection spécifiques, ainsi qu'aux dispenses partielles de formation me concernant.

**Je m'engage également à :**

- me présenter à l'épreuve orale du concours ;
- Dans le cas où je serais admis(e), à suivre l'intégralité de l'année de formation du diplôme d'état d'aide soignant (cours et stage) ;
- Dans le cas où je ne validerais pas l'un des modules ou l'un des stages dont j'aurais pu être dispensé(e), je ne pourrai plus faire valoir la dispense correspondante.

Attestation établie pour valoir ce que de droit,

Fait à : ..... Le : ..... Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)



## FICHE D'INSCRIPTION 2020

Le dossier complet doit être envoyé  
**avant le lundi 17 JUIN 2019 à minuit**  
le tampon de la poste faisant foi.

**LISTE 2**  
**PARCOURS**  
**INITIAL**  
**AVEC DISPENSE**

*\*écrire très lisiblement, merci.*

NOM de jeune fille: \_\_\_\_\_

NOM d'époux (se): \_\_\_\_\_

Prénom (s) : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Nationalité: \_\_\_\_\_ Situation familiale : \_\_\_\_\_ Nombre d'enfants : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tel. Fixe : \_\_\_\_\_ Tel Portable : \_\_\_\_\_

e mail : \_\_\_\_\_

N° de sécurité sociale : \_\_\_\_\_

Date d'obtention du permis de conduire: \_\_\_\_\_

- Je suis en terminale** du BAC professionnel « Accompagnement, Soins Services à la Personne » A.S.S.P.  
**Je suis en terminale** du BAC professionnel « Services Aux Personnes et Aux Territoires » S.A.P.AT.
- Je suis titulaire** du baccalauréat professionnel « Accompagnement, Soins Services à la Personne » A.S.S.P.  
**Je m'engage à suivre les modules : 2 – 3 – 5 et a effectuer les 12 semaines de stage.** (Liste 3).
- Je suis titulaire** du baccalauréat professionnel « Services Aux Personnes et Aux Territoires » S.A.P.AT.  
(Article 19.4 et 19.5 de l'arrêté du 21 mai 2014)  
**Je m'engage à suivre les modules : 2 – 3 – 5 – 6 et a effectuer les 14 semaines de stage.** (Liste3)

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus.

à ..... le.....

Signature :



## FICHE D'INSCRIPTION 2020

Le dossier complet doit être envoyé  
**avant le lundi 17 JUIN 2019 à minuit**  
le tampon de la poste faisant foi.

**LISTE 3**  
**ART 13 BIS**  
**(Professionnels)**

*\*écrire très lisiblement, merci.*

NOM de jeune fille: \_\_\_\_\_

NOM d'époux (se): \_\_\_\_\_

Prénom (s) : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Nationalité: \_\_\_\_\_ Situation familiale : \_\_\_\_\_ Nombre d'enfants : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tel. Fixe : \_\_\_\_\_ Tel Portable : \_\_\_\_\_

e mail : \_\_\_\_\_

N° de sécurité sociale : \_\_\_\_\_

Date d'obtention du permis de conduire: \_\_\_\_\_

- Je suis en terminale** du BAC professionnel « Accompagnement, Soins Services à la Personne » A.S.S.P.  
**Je suis en terminale** du BAC professionnel « Services Aux Personnes et Aux Territoires » S.A.P.AT.
- Je suis titulaire** du baccalauréat professionnel « Accompagnement, Soins Services à la Personne » A.S.S.P.  
**Je m'engage à suivre les modules : 2 – 3 – 5 et a effectuer les 12 semaines de stage.** (Liste 3).
- Je suis titulaire** du baccalauréat professionnel « Services Aux Personnes et Aux Territoires » S.A.P.AT.  
(Article 19.4 et 19.5 de l'arrêté du 21 mai 2014)  
**Je m'engage à suivre les modules : 2 – 3 – 5 – 6 et a effectuer les 14 semaines de stage.** (Liste3)

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus.

à ..... le.....

Signature :

**EXPERIENCES PROFESSIONNELLES** (Stages, emplois : les 3 derniers)

début	Dates	fin	Emploi occupé et en cours	Entreprise - ville

**PROJET PROFESSIONNEL**

Veuillez décrire votre projet professionnel - 6 lignes maximum .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**A remplir obligatoirement**

Vous êtes salarié(e)		Vous êtes demandeur d'emploi	
Nom de l'entreprise :		Date fin d'emploi :	
Nature contrat : cdi, cdd, intérim... :		N° Identifiant :	
		Indemnisé      oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
Date de début :	Date de fin:	Agence	
<b>ATTENTION</b> : Pour les salariés souhaitant bénéficier d'un congé individuel de formation et compte tenu des délais relatifs à ce dispositif, les démarches doivent être effectuées le plus tôt possible de manière à obtenir un accord de prise en charge avant le début de la formation. <b>Ne pas attendre les résultats du concours, il serait trop tard !</b>			

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur la fiche d'inscription.

Date :

Signature :

**Cas particulier : ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e), Nom..... Prénom..... Atteste sur l'honneur

Je suis titulaire du diplôme d'auxiliaire de puériculture ou, du diplôme d'ambulancier ou du certificat de capacité d'ambulancier, ou du diplôme d'auxiliaire de vie sociale, ou de la mention complémentaire d'aide à domicile, ou du diplôme d'état d'aide médico- psychologique, ou du titre professionnel d'assistante de vie aux familles . Je renonce volontairement à faire valoir ce titre ou diplôme, je renonce en conséquence aux modalités de sélection spécifiques, ainsi qu'aux dispenses partielles de formation me concernant.

Je m'engage également à :

- me présenter à l'épreuve orale du concours ;
- Dans le cas où je serais admis(e), à suivre l'intégralité de l'année de formation du diplôme d'état d'aide soignant (cours et stage) ;
- Dans le cas où je ne validerais pas l'un des modules ou l'un des stages dont j'aurais pu être dispensé(e), je ne pourrai plus faire valoir la dispense correspondante.

Attestation établie pour valoir ce que de droit,

Fait à : ..... Le : ..... Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)